

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Quorum : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 29 mai 2026.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI.

Secrétaire de séance :
Anne-Marie VIET

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER Marc VANDEVOIR - Pierre-Yves CHABAUD à Philippe BELTRANDO - Nathalie NAISSANT à Christine LE GALL - Virginie DELEAU à Guillaume BEAUMOND.

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) : Ludovic COQUILLAT - Théau FOURNET.

N° DELIB_40_2026

Objet : Mise en place d'une astreinte hebdomadaire des adjoints municipaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le maire rappelle que, en qualité d'officier d'état civil et de chef de la police municipale, il exerce des pouvoirs renforcés de police et de direction des services, notamment en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.

Afin de garantir la continuité des décisions nécessaires aux bonnes conditions de sécurité, de gestion des urgences et de bon fonctionnement des services, tout en répartissant les responsabilités et en soulageant la présence permanente du maire, il est proposé de mettre en place un système d'astreinte hebdomadaire assurée par les adjoints municipaux.

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art 1. : INSTAURE, à compter du 1^{er} septembre 2026, un régime d'astreinte hebdomadaire assurée par les adjoints municipaux, lequel vise à garantir la continuité des pouvoirs de police du maire et à organiser la prise de décision en cas d'incident grave ou d'atteinte à l'ordre public, en dehors du temps de présence habituel de l' élu.

Art. 2 : CONFIE la répartition de ces astreintes à l'arrêté du maire, qui précise :

- Les périodes d'astreinte (du vendredi 17h au vendredi 17h suivant),
- Le calendrier semestriel des tours de service,
- L'ordre dans lequel les adjoints exercent l'astreinte,
- La désignation d'un adjoint remplaçant en cas d'indisponibilité de l' élu d'astreinte.

Art. 3 : CHARGE le maire de diffuser le calendrier d'astreinte aux services intéressés (police municipale, gendarmerie, centre de secours des sapeurs-pompiers, services techniques, etc...) et de veiller à ce que chaque adjoint soit informé de ses dates d'astreinte au moins un mois à l'avance.

Art. 4 : RAPPELLE que :

- L'astreinte relève d'une mission de décision et de coordination et non d'une astreinte de service (les agents restent chargés de l'exécution),
- L' élu d'astreinte n'est saisi que pour les situations d'urgence justifiant une décision de police ou de gravité particulière,
- Aucun régime de rémunération spécifique n'est instauré à ce titre, dans le respect du cadre de la fonction d'adjoint.

Art. 5 : AUTORISE le maire à prendre un arrêté détaillant mes modalités d'organisation de l'astreinte (contact, cas d'intervention, procédures, etc..) et à adapter le présent régime en fonction de l'expérience acquise.

Pour : 27 (Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI).

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 8 juin 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

La Secrétaire de séance
Anne-Marie VIET

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260612-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-06-2026

Publication le : 12-06-2026



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA